



Un camouflet écologique pour le Grand Paris Sud Est Avenir

Compte tenu de [l'avis négatif en date du 12 mars 2025 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale \(MRAE\)](#), le [GPSEA a été obligé de reporter l'enquête publique](#) sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), initialement prévue du 31 mars au 5 mai 2025. En effet, le constat est sévère en pointant de nombreuses insuffisances ou carences. L'Autorité environnementale relève que les objectifs définis dans le projet d'aménagement et de développements durables (PADD), ne trouvent en général pas de traduction dans le règlement ou dans les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

D'autre part, la démonstration de la compatibilité du projet de PLUi avec le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT) doit être approfondie, notamment en ce qui concerne la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et les mesures mises en œuvre pour limiter les incidences du projet de PLUi sur l'environnement et la santé humaine doivent, pour certaines, être revues afin d'être opérationnelles. La MRAE souligne en particulier que compte tenu des enjeux de santé humaine que connaît le territoire et de l'existence d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) approuvé par le même EPT, il aurait été cohérent de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à la santé humaine et une à l'enjeu énergétique et climatique notamment pour donner davantage de lisibilité aux politiques publiques de la collectivité sur ces deux sujets. L'avis de la MRAE démontre clairement que le projet de PLUi n'est pas à la hauteur des enjeux d'adaptation au changement climatique notamment sur la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales ou la désimperméabilisation. **Le GPSEA doit donc revoir sa copie.**

De plus, le découplage de ces travaux avec les élections municipales de l'année prochaine est vraiment problématique sur des sujets qui devraient être au cœur du débat démocratique. **Compte tenu de la crise du logement, nous proposons par exemple de continuer à construire des logements publics pour réduire les inégalités en introduisant dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) une obligation de 30 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS) dans les opérations neuves et de 40 % en zones tendues, ce qui est le cas notamment à Créteil.** Ce processus est malheureusement l'œuvre d'une technocratie locale et d'élu.e.s déconnecté.e.s des habitant.e.s. **Selon la MRAE, au plus, 0,06 % de la population du territoire aurait participé au processus d'élaboration de ce document stratégique pour les 15 années à venir.** La légitimité démocratique de ce document qui devait être

adopté initialement en juin 2025 par des élu.e.s en fin de mandat sera donc nécessairement très relative. Nous sommes sans illusion sur la procédure d'enquête publique qui risque d'être expédiée en quelques semaines et sur la volonté des élu.e.s, qui forment la majorité actuelle, d'avoir une véritable ambition écologique. Nous appelons néanmoins tou.te.s les habitant.e.s du GPSEA et de Créteil à s'informer sur les suites de l'adoption du PLUi, à interpeller leurs élu.e.s et à contribuer au projet d'urbanisme de leur territoire. **Pour les insoumis.e.s, l'expertise citoyenne et populaire doit être au cœur de la délibération démocratique pour définir les choix urbains et l'avenir de nos villes.**

Créteil, le 31 mars 2025